

220C5025
FR0000072399-OP021-AS11-RO15

17 novembre 2020

- Mise en œuvre du retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

LE BELIER
(Euronext Paris)

- 1- Par courrier du 17 novembre 2020, Société Générale agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Wencan Holding (France) SAS, a informé l'Autorité des marchés financiers de la décision de Wencan Holding (France) SAS de procéder, conformément à son intention exprimée lors de l'offre publique d'achat simplifiée, à la mise en œuvre d'un retrait obligatoire portant sur les actions LE BELIER non apportées à ladite offre publique¹, au prix de 38,18 € par action LE BELIER, sur le fondement des articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-3 I, 2° du règlement général.

Les conditions posées aux articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-1 à 237-3 du règlement général sont remplies :

- les 426 564 actions LE BELIER, représentant 436 954 droits de vote, non présentées à l'offre publique d'achat simplifiée par les actionnaires minoritaires représentaient, à l'issue de l'offre, 6,48% du capital et au plus 6,63% des droits de vote de la société² ;
- lors de l'examen de la conformité du projet d'offre publique d'achat simplifiée, l'Autorité des marchés financiers a disposé du rapport d'évaluation de la banque présentatrice et du rapport de l'expert indépendant qui concluait à l'équité du prix offert dans la perspective d'un retrait obligatoire (cf. D&I 220C4660 du 27 octobre 2020) ;
- le retrait obligatoire comporte le règlement en numéraire proposé lors de l'offre publique d'achat simplifiée, soit 38,18 € par action LE BELIER.

Par conséquent, le retrait obligatoire interviendra le **20 novembre 2020** au prix de **38,18 €** par action net de tout frais et portera sur 426 564 actions LE BELIER, représentant 6,48% du capital et au plus 6,63% des droits de vote de cette société¹.

Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la mise en œuvre du retrait obligatoire et la date de radiation des actions LE BELIER d'Euronext Paris.

- 2- La suspension de la cotation des actions LE BELIER est maintenue jusqu'à la mise en œuvre du retrait obligatoire.

¹ Dont les résultats ont été publiés le 13 novembre 2020 (cf. D&I 220C4978).

² Sur la base d'un capital composé de 6 582 120 actions représentant au plus 6 592 510 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général et après prise en compte de la perte des droits de vote double d'au moins 547 582 actions apportées à l'offre.